

**M. Raphaël SCHELLENBERGER**  
Député du Haut-Rhin

**Mme Roselyne BACHELOT**  
Ministre de la Culture  
3 rue de Valois  
75001 Paris

Paris, le 8 juillet 2020

Références : RS/LE

Chère

Madame la Ministre,

Le Ministère dont vous avez la charge porte une part de responsabilité dans la bonne application au 1er janvier 2021 de la loi du 2 août 2019 *relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace*, et plus particulièrement de son article 5.

En effet, cet article ouvre la possibilité pour les fédérations culturelles de créer des organes infrarégionaux à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace. Cette disposition, obtenue par voie d'amendement lors de nos travaux à l'Assemblée nationale, répond à une vive préoccupation exprimée en Alsace depuis la naissance du Grand Est dont l'échelle n'apparaît pas adaptée.

Il m'apparaît décisif pour notre région que la mise en œuvre de ce dispositif puisse atteindre l'objectif souhaité par les acteurs culturels locaux, conformément aux délibérations du législateur, dans les meilleurs délais.

Aussi, en qualité de co-rapporteur d'application pour la commission des Lois de l'Assemblée nationale, je me permets de solliciter une rencontre avec vous afin de pouvoir échanger sur l'état des travaux de votre Ministère devant conduire à la rédaction du décret attendu à cet égard.

Dans l'attente d'un retour de votre part, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes salutations distinguées.

Comptant sur votre intérêt pour la mise en œuvre de cette loi et accompagner sa spécificité culturelle,

**Raphaël SCHELLENBERGER**

